



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 24 de la liste préliminaire\*

### Culture de paix

## Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde

### Application de la résolution 56/5 de l'Assemblée générale

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le texte du rapport que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture lui a soumis en application de la résolution 56/5 de l'Assemblée générale en date du 1er novembre 2001.

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/5 de l'Assemblée générale en date du 5 novembre 2001, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Il fait suite à deux rapports du Secrétaire général (A/55/377 en date du 12 septembre 2000 et A/56/349 en date du 13 septembre 2001), qui indiquent la stratégie générale à suivre pour appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, énoncé dans la résolution 53/243 B de l'Assemblée générale en date du 13 septembre 1999, et le programme d'activité de la Décennie internationale.

---

\* A/57/50/Rev. 1.



Dans sa résolution 56/5, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'objectif de la Décennie internationale était de donner un nouvel élan au mouvement mondial en faveur d'une culture de paix après la célébration, en 2000, de l'Année internationale de la culture de la paix et elle a engagé les États Membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres entités compétentes de l'ONU, ainsi que la société civile, à continuer à promouvoir une culture de paix dans les domaines indiqués dans le Programme d'action susmentionné, dont l'enseignement scolaire et non scolaire et l'éducation par le canal des médias. L'Assemblée a également invité la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à adopter ses propres programmes d'activité et à communiquer au Secrétaire général des informations sur les activités qu'elle entreprend. Elle s'est en outre félicitée de ce que fait l'UNESCO pour maintenir son dispositif de communication et de mise en réseau, qui permet de s'informer instantanément des faits nouveaux relatifs à la célébration de la Décennie.

Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport se compose de trois grandes parties, portant respectivement sur l'application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, le rôle de la société civile et le dispositif de communication et de mise en réseau susmentionné.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	4
II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix .....	5–41	4
A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation ..	6–11	4
B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable .....	12–15	6
C. Promotion du respect de tous les droits fondamentaux .....	16–19	6
D. Assurer l'égalité entre hommes et femmes .....	20–23	7
E. Encourager la participation à la démocratie .....	24–27	8
F. Mesures destinées à faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité .....	28–33	9
G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances .....	34–37	11
H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales .....	38–41	12
III. Le rôle de la société civile .....	42–45	13
IV. Dispositif d'information et de mise en réseau .....	46–49	14
V. Conclusions et recommandations .....	50–54	15

## I. Introduction

1. Aujourd'hui plus que jamais, la notion de culture de paix permet à l'humanité de faire face aux dangers et défis auxquels elle est confrontée. Après les attentats du 11 septembre 2001, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté le 20 octobre 2001, à sa trente et unième session, la résolution 39 intitulée « Appel à une coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme », qui en souligne l'importance capitale<sup>1</sup>.

2. L'engagement que l'UNESCO a pris, en sa qualité d'organisme chef de file de la Décennie internationale, d'intensifier la promotion d'une culture de paix est défini dans sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4). Les grandes activités qu'elle a entreprises à cette fin sont clairement exposées dans son programme et son budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (31 C/5). La manière dont elle a intégré la notion de culture de paix dans les huit domaines d'activité définis dans le Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de la paix est présentée dans une nouvelle brochure intitulée « UNESCO : Mainstreaming the culture of peace », qui est désormais disponible en anglais<sup>2</sup>.

3. À cet égard, le Conseil d'administration de l'UNESCO, à sa cent soixante-quatrième session, a adopté une décision (164 EX/Décision 7.1.4), dans laquelle il a prié le Directeur général de renforcer en particulier la promotion, à tous les niveaux, de l'enseignement formel et non formel en vue de favoriser une culture de la paix et de la non-violence et de maintenir le dispositif de communication et de mise en réseau offrant une information à jour sur la célébration de la Décennie à l'échelle mondiale.

4. En ce qui concerne les manifestations spéciales et les thèmes relatifs à la Décennie internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 55/282, que la Journée internationale de la paix serait observée chaque année le 21 septembre comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, conformément à la recommandation formulée dans un rapport du Secrétaire général (A/55/377, par. 17). En outre, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général faisant suite à ce rapport (A/56/349, par. 28), chacune des années de la Décennie sera placée sous le signe d'un thème

prioritaire différent lié aux domaines du Programme d'action. Les cinq premiers thèmes, qui ont déjà été définis à l'occasion de certaines manifestations organisées par l'ONU, sont les suivants :

- 2001 : Compréhension, tolérance et solidarité, thème choisi à l'occasion de l'Année du dialogue entre les civilisations;
- 2002 : Développement économique et social durable, thème choisi à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, de l'Année internationale de l'écotourisme et de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel;
- 2003 : Communication participative et libre circulation de l'information et des connaissances, thème choisi à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information;
- 2004 : Respect des droits de l'homme, thème choisi à l'issue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme;
- 2005 : Égalité entre les sexes, thème choisi dans le cadre du processus Beijing +10.

## II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix

5. La présente section donne des exemples d'activités menées essentiellement par l'UNESCO, avec la participation d'autres organismes de l'ONU, de gouvernements et de représentants de la société civile<sup>3</sup>. Ces activités sont regroupées en huit sections correspondant aux huit domaines d'activité du Programme d'action.

### A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation

6. Comme ils en ont été priés au paragraphe 6 de la résolution 56/5 de l'Assemblée générale, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doivent élaborer une stratégie globale d'enseignement scolaire et non scolaire en faveur d'une culture de la paix, mobiliser de nouveaux partenaires (organismes des Nations Unies, société civile, organismes

nationaux, etc.), dégager un nouveau consensus sur les objectifs de la Décennie internationale et se doter d'un mécanisme plus approprié de coopération et de coordination aux fins de l'application effective, aux niveaux national et international, du Programme d'action en faveur de la paix. Parmi les activités menées par l'UNESCO à ces fins, on mentionnera les activités ci-après.

**7. Enseignement de la non-violence.** Le programme d'enseignement de la non-violence élaboré par l'UNESCO, qui donne suite à son projet interrégional pour une culture de la paix et de la non-violence dans les établissements d'enseignement, lancé en 1996 dans la foulée du Plan d'action de Sintra, constitue un élément crucial du programme d'activité de la Décennie internationale. Il prévoit une série de cours de formation à la médiation et au règlement des conflits par la non-violence à l'école et en dehors de l'école et des réunions et entretiens préparatoires avec les autorités pertinentes de pays de plusieurs régions (Europe centrale, Moyen-Orient, Afrique), ainsi que de nombreuses activités visant les jeunes et les enfants, notamment des jeux et la fabrication de cerfs-volants de la paix. Il a donné lieu à la publication d'un ouvrage intitulé « Les meilleures pratiques en matière de règlement des conflits à l'école et en dehors de l'école » – à l'élaboration duquel ont participé des partenaires de l'UNESCO (associations, éducateurs en matière de paix, enseignants) et qui a été inséré dans une pochette de documentation sur l'enseignement de la non-violence, destinée aux enseignants et aux formateurs<sup>4</sup> – ainsi que d'autres ouvrages de référence.

**8. Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.** Ce prix annuel est décerné à une personne, une organisation ou un groupe qui mène depuis plusieurs années une action remarquable, internationalement reconnue, en faveur de la paix et, en particulier, de l'enseignement de la paix. Il a notamment récompensé Mère Teresa en 1992, l'Association des mères de la Place de mai (Argentine) en 1999, le Centre judéo-arabe pour la paix à Givat Haviva (Israël) et l'évêque ougandais Nelson Onono Onweg en 2001 et la City Montessori School en Inde en 2002<sup>5</sup>.

**9. Prix Pilier de la paix du Réseau des écoles associées.** Pendant l'Année internationale de la culture de la paix (2000), le Réseau des écoles associées a été invité à participer à l'Initiative du Prix Pilier de la paix<sup>6</sup>.

**10. Programme d'enseignement à l'intention des enfants se trouvant dans une situation difficile.** Rendre les pouvoirs publics mieux à même de dispenser une éducation de base et une formation professionnelle aux enfants des rues et aux enfants qui travaillent et sensibiliser l'opinion publique à la situation de ces enfants demeure l'un des grands objectifs de l'UNESCO<sup>7</sup>.

**11. Projets nationaux.** L'UNESCO aide techniquement les États membres à intégrer la culture de la paix dans leur système d'enseignement (scolaire et non scolaire) à l'aide de projets opérationnels portant sur : a) la formation des enseignants; b) l'élaboration de matériaux pédagogiques; c) la révision des programmes d'enseignement. La caractéristique principale de ces projets est qu'ils sont exécutés sur place par des spécialistes locaux et avec la participation active des populations locales et des ONG nationales<sup>8</sup>.

**Albanie** – Enseignement interculturel et enseignement des droits de l'homme (cycles d'enseignement primaire et secondaire). Le projet vise à renforcer les capacités du Ministère de l'éducation et de l'Institut de formation pédagogique.

**Amérique centrale** – Enseignement des droits de l'homme et de la démocratie en Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Honduras). Le projet contribue à l'élaboration de politiques éducatives intégrant les valeurs et principes sur lesquels se fondent les droits de l'homme et la démocratie.

**Afrique australe** – Enseignement des droits de l'homme et de la démocratie (Mozambique, Namibie et Zimbabwe). Ce projet pilote sous-régional vise à mieux sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme et à renforcer les processus et pratiques démocratiques dans ces pays susmentionnés afin d'y favoriser le développement de la démocratie.

**Kosovo** – L'UNESCO participe sur les plans technique et financier à l'un des projets d'une organisation non gouvernementale locale, le Centre kosovar pour les droits de l'homme, qui consiste à dispenser une formation à la démocratie et aux droits de l'homme à des enseignants kosovars et bénéficie de l'appui de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), de l'Organisation Plataforma x Kosova de Barcelone, de l'Organisation Caritas Espagne et du Groupe finlandais pour les droits de l'homme.

**Mali** – Enseignement d'une culture de la paix et des droits de l'homme. Le Plan décennal en matière d'enseignement adopté en 1998 par le Gouvernement malien a donné lieu à un programme national d'enseignement d'une culture de paix et des droits de l'homme, qui prévoit notamment la révision des manuels scolaires, une formation des enseignants et l'élaboration de documents pédagogiques.

## **B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable**

12. L'activité principale menée par l'UNESCO dans ce domaine d'activité en 2002 a consisté à préparer le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud). L'UNESCO a contribué à la mise au point d'une vision intégrée du développement durable centré sur l'être humain et fondé sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, la solidarité, la dignité, le partage et l'équité. Son action dans ce domaine s'inspire de six thèmes stratégiques et de propositions d'action<sup>9</sup> relevant du thème général de la lutte contre la pauvreté. En ce qui la concerne, l'UNESCO a fait de la lutte contre ce fléau, en particulier contre la pauvreté extrême, un des deux thèmes intersectoriels de sa stratégie à moyen terme pour les six années à venir. Parmi les activités menées par l'UNESCO dans ce domaine, on mentionnera les suivantes.

13. **Les réserves de la biosphère : un instrument de négociation permettant de ménager des intérêts divergents.** Le Plan d'aménagement de la Boucle de Baoulé, qui sert de modèle pour le règlement des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, prévoit des couloirs de transhumance et un système de gestion commune des pâturages. Son principe de base consiste à définir des zones de réserve de la biosphère qui répondent au mieux aux besoins de tous les protagonistes locaux (populations sédentaires, éleveurs nomades) et permettent par là-même de conserver et de gérer durablement les ressources naturelles, la faune et la flore sauvages et le patrimoine archéologique. Approuvé officiellement par le Gouvernement malien en novembre 1999, il constitue, pour l'Opération d'aménagement du parc national de la Boucle de Baoulé et des réserves adjacentes, un instrument de négociation avec les donateurs grâce auquel elle devrait pouvoir obtenir les 3 millions de dollars

nécessaires à l'application du Plan au cours des cinq années à venir<sup>10</sup>.

14. **Enseignement global interdisciplinaire dans le domaine de l'environnement.** Le projet en faveur de la Méditerranée du Sud-Est a pour objectif de la faire mieux connaître et comprendre et de promouvoir une culture de la paix entre les pays concernés en élaborant des programmes d'enseignement et de formation interdisciplinaires à l'intention des étudiants et des enseignants et en transmettant des connaissances scientifiques et environnementales à la population. Onze pays (Albanie, Bulgarie, Croatie, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Malte, Roumanie, Slovénie et Turquie) et l'Autorité palestinienne y participent activement. On mentionnera, parmi les activités auxquelles il donne lieu, l'organisation d'une école d'été biennale, activité d'échanges interculturels propre à promouvoir la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle entre les enseignants et les étudiants de différents pays<sup>11</sup>.

15. **Artisanats pour le développement durable.** Produits de traditions anciennes, les artisanats constituent une source d'emplois et de revenus. Ils sont aussi un excellent moyen de développement et d'autonomisation pour les femmes. L'importance des artisanats féminins dans la lutte contre la pauvreté a amené l'UNESCO à organiser une série d'ateliers créatifs à l'intention d'artisanes travaillant dans la même sphère d'activité et la même région géographique (les textiles en Amérique centrale, Afrique de l'Ouest et Asie centrale, la poterie et la vannerie en Afrique australe) afin d'encourager le développement du petit commerce artisanal et donner aux artisanes une plus grande confiance en elles-mêmes et une plus grande autonomie. Ces ateliers permettent de comparer problèmes et solutions et d'élaborer des stratégies communes dans un esprit de compréhension et de solidarité<sup>12</sup>.

## **C. Promotion du respect de tous les droits fondamentaux**

16. L'UNESCO est appelée à jouer un rôle capital dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets dans le cadre du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), en raison de sa longue expérience de l'enseignement, de la pédagogie et des droits de l'homme et du fait qu'elle

dispose d'un réseau d'écoles, de clubs, des chaires des droits de l'homme et de commissions nationales. L'UNESCO prépare actuellement une nouvelle stratégie complète sur les droits de l'homme qui sera examinée par son conseil d'administration en octobre 2003 et qui porte sur : la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO; la recherche sur les droits de l'homme; l'enseignement des droits de l'homme; la défense du respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO; et le renforcement de la coopération, notamment avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Certaines des initiatives prises par l'UNESCO dans ce domaine sont décrites ici.

17. International Clearinghouse on Children and Violence on the Screen (Centre d'information international sur les enfants et la violence à l'écran). Le Centre d'information, établi en 1997 par le Nordic Information Centre for Media and Communication Research (Centre d'information des pays nordiques sur la recherche sur les médias et la communication) (Nordicom) à l'Université de Göteborg (Suède) et financé conjointement par le Gouvernement suédois et l'UNESCO, informe les usagers – chercheurs, dirigeants, journalistes, enseignants, organisations bénévoles et personnes intéressées – de la recherche menée sur : les enfants, les jeunes et la violence dans les médias; l'accès des enfants aux médias et l'usage qu'ils en font; les connaissances médiatiques et la présence des enfants dans les médias; et les mesures et activités réglementaires ou non contraignantes existant dans ce domaine. Le Centre s'attache en premier lieu à mettre en place un réseau mondial. Un annuaire, un bulletin, plusieurs bibliographies et un registre mondial d'organisations s'occupant des questions relatives aux enfants et aux médias ont été publiés<sup>13</sup>.

18. **Conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme.** Une série de conférences régionales sur l'éducation aux droits de l'homme ont été organisées dans le cadre du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, l'objectif étant de convaincre les dirigeants et le public de la nécessité de promouvoir l'enseignement des droits de l'homme, de concevoir à cet effet des plans nationaux et de les appliquer. La toute dernière de la série, la Conférence régionale sur l'enseignement des droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes, a été organisée à

Mexico du 28 novembre au 1er décembre 2001 par l'UNESCO en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de la Décennie, et a donné lieu à la Déclaration de Mexico<sup>14</sup>.

19. **Réseau d'institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme.** L'UNESCO continue de rechercher la coopération des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme. La communication entre les organismes de défense des droits de l'homme est facilitée par la publication bisannuelle intitulée Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme, compilée à partir de données de la base DARE du Centre de documentation des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, dans lequel quelque 670 instituts de 121 pays sont répertoriés<sup>15</sup>.

#### **D. Assurer l'égalité entre hommes et femmes**

20. Pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, l'UNESCO s'attache à : a) intégrer l'égalité des sexes dans toute activité d'élaboration de politiques, de programmation, d'exécution et d'évaluation; b) promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité, en veillant à ce que leurs priorités et leurs points de vue soient pris en compte dans la définition des objectifs et des moyens de développement; c) concevoir expressément des programmes et activités en faveur des filles et des femmes, en particulier ceux visant à promouvoir l'égalité des sexes et à permettre aux intéressées de se doter de moyens d'action et d'exercer pleinement leurs droits civiques. Certaines des initiatives de l'UNESCO dans ce domaine sont décrites ici.

21. **La socialisation au service des relations d'égalité.** Suite à la réunion d'un groupe d'experts de l'UNESCO tenue en Norvège en 1997, dont les résultats ont été publiés dans plusieurs langues en même temps que l'ouvrage *Male Roles, Masculinities and Violence* (Du rôle des hommes, de la masculinité et de la violence) (voir par. 22 ci-après), l'UNESCO a mis en place des enseignements universitaires, des groupes de discussion et d'autres activités et programmes en vue de réduire la violence chez les hommes et de consolider les groupes de jeunes gens qui, conscients des inégalités entre les sexes, luttent

contre la violence, en particulier la violence à l'égard des femmes. Un projet de recherche intitulé « Gender, Peace and Development in the Caribbean » (Égalité des sexes, paix et développement dans les Caraïbes) a été lancé en 2001.

22. **Manuels et ouvrages de référence.** Pour une sensibilisation au sexisme, l'UNESCO a, avec la collaboration du Forum des éducatrices africaines (FEA), conçu, mis à l'essai et finalisé un manuel intitulé *Promotion de la participation des femmes à la résolution des conflits pour construire une culture de la paix*. On a commencé à traduire cet ouvrage dans plusieurs langues et à donner une formation aux instructrices pour leur permettre d'assumer leur rôle au service de la paix. L'UNESCO a publié en 2001 un deuxième manuel intitulé *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective* (Éducation pour une culture de paix soucieuse de l'égalité des sexes), outil pédagogique réservé à l'usage des enseignants des différents niveaux du système scolaire, en particulier du niveau secondaire. Les ouvrages de référence *Non à la guerre, disent les femmes* (1999), *Towards a Women's Agenda for a Culture of Peace* (1999) et *Male Roles, Masculinities and Violence: A Culture of Peace Perspective* (2000) sont utilisés dans les formations universitaires. Un séminaire interorganisations a également donné lieu à la publication des « Meilleures pratiques utilisées par les femmes pour régler les conflits par des moyens traditionnels dans un esprit de non-violence »<sup>16</sup>.

23. Le projet « **Gender and culture of peace** » (**L'égalité des sexes et la culture de la paix**) (**GENPEACE**), lancé en 1998 en Indonésie, vise à promouvoir une culture de la paix et l'égalité des sexes au sein des trois communautés (chrétiens, musulmans et les lumads, un peuple autochtone) des zones touchées par les retombées du conflit de Mindanao. Ce projet, qui a été intégré au Programme Peace Literacy Education (Initiation à la paix), est exécuté en parallèle avec le projet de la radio communautaire Tambuli lancé aux Philippines par l'UNESCO et l'Agence danoise de développement international (DANIDA), dont l'objet est d'établir des stations radio locales afin de faire participer davantage les collectivités, de les mobiliser et de communiquer avec elles. GENPEACE a permis d'accroître la productivité des femmes et leur capacité de contribuer à la subsistance de la famille et à l'atténuation de la pauvreté. Les salles de classe sont devenues des espaces de paix et de réconciliation<sup>17</sup>.

## E. Encourager la participation à la démocratie

24. Comme il est énoncé dans sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007, l'UNESCO s'efforcera de contribuer à renforcer la tendance croissante à l'action et à l'autonomisation au niveau local, en particulier dans les domaines culturel, scientifique et éducatif et plus généralement en ce qui concerne la création, la sauvegarde, la diffusion et le partage des connaissances. Cela permettra aux populations de faire valoir leurs spécificités face à la mondialisation. Certaines des initiatives de l'UNESCO dans ce domaine sont décrites ici.

25. **La pratique de la citoyenneté.** Ce coffret pédagogique que l'UNESCO a fait paraître en anglais, en espagnol et en français en 1998 contient des matériaux d'enseignement de base et étend l'éducation civique à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la tolérance et à la compréhension internationale. Certains de ces matériaux peuvent être utilisés par les enseignants, et d'autres peuvent servir à la mise au point de matériels et de programmes pédagogiques aux niveaux national et local. Par ailleurs, un CD-ROM multimédia intitulé *Educating for Citizenship* (Enseignement de la citoyenneté), produit en coopération avec l'Education International, contient un glossaire, une bibliographie, des directives et des instruments normatifs, diverses instructions méthodologiques, plusieurs activités d'apprentissage et une sélection de vidéos. Le coffret a été distribué à tous les États membres de l'UNESCO et est demandé par beaucoup d'ONG, d'institutions et de particuliers. Un certain nombre de publications contenues dans le coffret ont été traduites dans d'autres langues (finnois, lituanien, turc, albanais, bosnien, bengali, hindi, indonésien) ou adaptées à l'environnement national ou local<sup>18</sup>.

26. **Prix UNESCO Villes pour la paix.** Ce prix récompense les villes qui ont réussi, en lançant des initiatives spéciales, à renforcer la cohésion sociale, à relever les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et à établir un dialogue interculturel constructif, tous éléments indispensables pour l'instauration d'un climat urbain paisible et harmonieux. Les villes candidates ont également la possibilité de faire partie du réseau de l'UNESCO des Villes pour la paix, qui regroupe des municipalités et des intervenants et partenaires compétents au niveau

local. Ce réseau permet d'identifier, d'homologuer et de diffuser l'information sur les meilleures pratiques, les établissements de financement, les stages, la recherche, etc. Le 18 mars 2002, à Marrakech, le Prix UNESCO Villes pour la paix a été décerné à Boukhara (Ouzbékistan), Charm el-Cheikh (Égypte), Cotacachi (Équateur), Lubumbashi (République démocratique du Congo) et Vilnius (Lituanie). Pour que les pratiques originales présentées par les villes candidates acquièrent une portée internationale, l'UNESCO les incorpore dans la base de données créée à cet effet, « The city: network of cultures » (La ville, une mosaïque de cultures), qui est ouverte à la consultation<sup>19</sup>.

27. **Radio communautaire.** En finançant la mise en place des médias communautaires, l'UNESCO entend donner surtout aux groupes sociaux isolés ou défavorisés une chance de prendre part à l'élaboration de stratégies et de projets qui promeuvent le dialogue et l'esprit d'association au sein des collectivités. Le Community Media Programme (Programme des médias communautaires) de l'UNESCO vise à renforcer le rôle de la société civile dans la promotion, l'instauration et la préservation des processus démocratiques dans les pays. Afin de faire de la radio communautaire un outil de communication efficace au niveau local, l'UNESCO s'emploie à donner aux collectivités accès à l'Internet et à créer des bases de données et des bibliothèques de proximité, mettant ainsi les nouvelles technologies à la portée des populations rurales<sup>20</sup>.

## **F. Mesures destinées à faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité**

28. Comme cela est indiqué au paragraphe 4 du présent rapport, en 2001, première année de la Décennie internationale, les activités ont été essentiellement consacrées à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Les mesures que l'UNESCO a prises dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations (résolution 56/6 de l'Assemblée générale) et du suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2001. De plus, la Conférence générale de l'UNESCO, en adoptant une Déclaration universelle sur la diversité culturelle à sa

trente et unième session tenue en 2001, a largement contribué à enrichir le concept d'une culture de la paix dans ce domaine d'activité. En 2002, le thème du dialogue et de la réconciliation a été retenu dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, pour laquelle l'Assemblée générale a invité l'UNESCO à jouer un rôle de chef de file. Des exemples des activités menées par l'Organisation dans ce domaine sont décrits dans les paragraphes suivants.

29. **Dialogue entre les civilisations.** L'UNESCO a joué un rôle important dans les préparatifs de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et dans l'organisation par l'Assemblée générale de réunions qui ont débouché sur l'adoption du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations<sup>21</sup>. Elle a participé à la mise en oeuvre de ce programme a) en organisant des rencontres importantes durant l'Année internationale et en assurant une large diffusion des comptes rendus de leurs travaux; b) en organisant des réunions de spécialistes, d'universitaires et d'auteurs consacrées à divers aspects du dialogue entre les civilisations; c) en participant et en apportant son concours à de nombreuses manifestations et colloques organisés par des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que par des groupes d'universitaires, des centres de recherche et des organisations de la société civile dans divers pays, d) en offrant un appui et des conseils spécialisés et techniques aux États membres qui prévoient d'organiser des activités liées au dialogue entre les civilisations en 2002-2003, e) en participant à l'échange d'informations avec des organisations régionales et sous-régionales, telles que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, de même qu'avec certains organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université des Nations Unies, et f) en tenant à jour un site Web spécial contenant d'amples informations sur le thème du dialogue entre les civilisations<sup>22</sup>.

30. **Projets consacrés au dialogue interculturel.** Les projets interculturels de l'UNESCO valorisent le principe d'un patrimoine culturel commun et d'une identité plurielle. Au nombre de ces projets figurent

notamment la campagne intitulée « Briser le silence », qui a été lancée dans le cadre du Projet « La route de l'esclave » et du Projet des écoles associées, la révision des manuels scolaires en vue d'éliminer les stéréotypes et la discrimination (projet « La route de l'esclave » et Programme Méditerranée), la production de matériels pédagogiques destinés à encourager l'échange de connaissances entre les différentes confessions religieuses (Programme de dialogue interreligieux) et la promotion de la compréhension interculturelle par le biais des chaires UNESCO sur le dialogue interconfessionnel et interculturel et des Instituts internationaux d'Asie centrale et de Mongolie<sup>23</sup>.

**31. Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence.** En vue de mettre en pratique le concept de la tolérance, conformément à la Déclaration de principes sur la tolérance (1995) et au suivi donné à l'Année des Nations Unies pour la tolérance, diverses initiatives sont actuellement prises concernant notamment la proclamation d'une Journée internationale de la tolérance (16 novembre), qui vise à sensibiliser l'opinion grâce à des manifestations organisées chaque année dans les écoles et dans les médias, et le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence qui sera décerné pour la quatrième fois en 2002. Les précédents lauréats de ce prix ont été le Pape Chénouda III, dirigeant de l'Église copte d'Égypte, Pape d'Alexandrie et Patriarche du Siège de Saint-Marc (en 2000), les militants antinucléaires du Comité d'action conjointe pour la défense des droits des populations du Pakistan et M. Narayan Desai de l'Inde (en 1998), et le collectif Pro Femmes Twese Hamwe du Rwanda, présidé par Veneranda Nzambazamariya (en 1997)<sup>24</sup>.

**32. Déclaration universelle sur la diversité culturelle.** Le lien avec le domaine d'activité portant sur le concept d'une culture de paix et sur « la compréhension, la tolérance et la solidarité » est inscrit dans le préambule de la déclaration, qui affirme que « la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », et que « le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles, sont un

des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales ». Les principes de cette déclaration s'articulent autour de quatre grandes parties dont trois sont liées au concept d'une culture de la paix : identité, diversité et pluralisme, diversité culturelle et droits de l'homme, diversité culturelle et solidarité internationale. La Déclaration universelle sur la diversité culturelle peut être retenue comme l'un des cadres d'action existants dans le contexte du Programme d'action sur une culture de la paix au titre des mesures destinées à « faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité » (résolution 53/243 B de l'Assemblée générale, par. 14), ainsi que dans le contexte de la Déclaration de principes sur la tolérance et de la Décennie internationale des populations autochtones<sup>25</sup>.

**33. Réconciliation par le biais de projets consacrés au patrimoine culturel.** Dans sa résolution 56/8 du 21 novembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et a invité l'UNESCO à jouer le rôle de chef de file pour la célébration de l'Année. Deux thèmes prioritaires ont été choisis pour l'Année : « dialogue et réconciliation » et « développement », qui seront les deux principaux thèmes de cette célébration<sup>26</sup>. Parmi les activités qui sont menées on peut notamment citer :

- Le projet intitulé Bosnie-Herzégovine – le vieux pont de Mostar (Stari Most). Le vieux pont de Mostar, qui date de l'époque ottomane en Bosnie-Herzégovine, a été détruit en 1993, durant la guerre des Balkans. L'UNESCO a mis en train les plans en vue de sa reconstruction et a associé toutes les communautés, c'est-à-dire les anciens belligérants eux-mêmes, à ce projet.
- Le projet intitulé Angkor : symbole d'unité nationale. Les monuments et les sites archéologiques du Cambodge, qui ont été livrés à l'abandon et au pillage, ont failli être détruits. Lors de la signature de l'Accord de paix de Paris en 1991, les autorités nationales ont reconnu la richesse du patrimoine culturel et son importance pour forger l'identité cambodgienne, renforcer la cohésion sociale et contribuer au développement économique<sup>27</sup>.
- Le projet intitulé Un processus de consolidation de la paix en Corée. L'UNESCO a pu instituer une coopération entre la République populaire

démocratique de Corée et la République de Corée grâce aux fonds en dépôt de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine culturel et, notamment, des sépultures de Kokuryo en République populaire démocratique de Corée. On compte que cette coopération aidera à instaurer la compréhension et la confiance mutuelles entre les deux pays<sup>28</sup>.

### **G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances**

34. La Stratégie à moyen-terme de l'UNESCO (2002-2007) comprend trois objectifs stratégiques et un thème commun ayant trait à ce domaine d'activité : « Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information », « Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux », « Accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public » et « le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication dans le développement de l'éducation, de la science et de la culture, et dans l'édification d'une société du savoir ». Ces thèmes figureront en tête de l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève en décembre 2003. En outre, il est rappelé au paragraphe 114 de l'objectif stratégique 6 de la Stratégie à moyen-terme que l'UNESCO « doit jouer à fond son rôle de fer de lance des efforts internationaux visant au progrès, au transfert, au partage et à la diffusion des connaissances ». Au nombre des activités menées par l'UNESCO dans ce domaine, on peut citer, à titre d'exemple, les suivantes.

#### **35. Liberté d'expression et des médias pour des projets en faveur de la paix : appui aux médias en Afghanistan.**

**Formation en matière de radio/télévision.** Un cours de formation financé par l'UNESCO et destiné aux journalistes de la Radio-Télévision afghane a été mis en train en février 2001. L'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques a élaboré un plan d'action pour le développement des ressources humaines dans le

secteur des médias en Afghanistan, qui porte sur un an, grâce à un financement de l'UNESCO et d'autres partenaires, en particulier de l'Allemagne.

**Matériel de télévision.** La Radio-Télévision afghane (RTA) souhaite mettre en oeuvre un type de programme destiné au grand public en vue de favoriser la consolidation de la démocratie et une plus large circulation de l'information. L'UNESCO apporte son concours en fournissant du matériel de télévision mobile et des programmes télévisés de qualité (160 heures de programmation) fournis gratuitement par le réseau mondial public de télédiffusion CreaTV.

**Colloque sur la liberté d'expression.** L'UNESCO aide le Ministère de l'information et de la culture à organiser, en automne 2002, un colloque sur la liberté d'expression en vue d'examiner les orientations futures des médias en Afghanistan et, notamment, de revoir la législation sur la presse.

**Kabul Weekly.** Le premier journal indépendant du nouveau régime en Afghanistan a été lancé en janvier 2002 dans quatre langues (anglais, français, pachoune et dari), avec un tirage de 2000 exemplaires, grâce à l'aide d'une ONG française AÏNA et de l'UNESCO, qui ont fourni du matériel et un appui en matière d'imprimerie.

**Agence de presse nationale.** Comme les autres médias dans le pays, l'agence de presse nationale se trouve dans une situation très difficile. L'UNESCO a fourni du matériel informatique et offert une formation aux membres du personnel pour les aider à produire des documents de meilleure qualité et à lancer un nouveau quotidien.

**La voix des femmes afghanes dans les médias mondiaux.** L'UNESCO a contribué à la création de cette association professionnelle nationale (qui regroupe 60 femmes journalistes) et offre une formation en matière de gestion d'ONG aux membres de son secrétariat, ainsi que du matériel et autre assistance pratique.

**Projet sur l'indépendance des médias afghans.** L'UNESCO a également financé ce projet mené par AÏNA, qui vise à créer des services d'information à Kaboul et, notamment, un Centre afghan des médias et de la culture mettant du matériel à la disposition des journalistes, une Pépinière des médias fournissant un appui pour des projets sur les médias indépendants, un centre de formation dans les secteurs de l'informatique,

des langues, du journalisme et de la photographie, un service de production TV et du matériel d'imprimerie<sup>29</sup>.

36. **Centres multimédias communautaires.** Afin de combler le fossé numérique dans les collectivités les plus défavorisées, les centres multimédias communautaires associent des programmes de radio communautaire gérés par les populations locales et diffusés dans les langues locales et des services de télécentre communautaires tels que des ordinateurs équipés de l'Internet et du courrier électronique, des téléphones, des télécopieurs et des photocopieurs. Un premier projet a été lancé à titre expérimental dans la région de Kothmale à Sri Lanka. Le succès remporté par la stratégie lancée dans le cadre du projet Internet de Kothmale a inspiré une série de projets qui sont actuellement mis en oeuvre en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>30</sup>.

37. **Le Réseau d'information sur une culture de la paix** s'étend à d'autres régions et à d'autres langues, offrant aux internautes la possibilité de lire, d'écrire et de discuter des articles militant en faveur des principes élémentaires d'une culture de la paix. Le premier site disponible aux États-Unis, qui a été ouvert au printemps 2002<sup>31</sup>, est venu s'ajouter aux sites actifs ouverts en Australie<sup>32</sup>, au Japon<sup>33</sup> et en Fédération de Russie<sup>34</sup>. (Il est prévu que de nouveaux sites en chinois, en français et en espagnol seront ouverts au cours de l'année prochaine.)

## H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

38. « Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social » est l'un des 12 grands objectifs qui, avec le thème intersectoriel de l'élimination de la pauvreté, résument les engagements en matière de paix et de sécurité internationales pris par l'UNESCO dans sa stratégie à moyen terme (2002-2007). On mentionnera à titre d'exemple des activités qu'elle mène en la matière les activités suivantes.

39. **Renforcement de la sécurité.** Le programme de l'UNESCO intitulé « Violence, guerre et paix » traite de la nécessité de renforcer la sécurité en prévenant les conflits à la source à l'aide d'un réseau mondial d'établissements de recherche et de formation pour la paix. Il vise à examiner la notion de sécurité dans une

perspective éthique, normative et éducative à la faveur de réunions d'experts et d'une large réflexion et à y sensibiliser les responsables politiques. En novembre 2000, la première Réunion internationale des directeurs d'établissement de recherche et de formation en matière de paix s'est tenue à Paris sur le thème « Que faire pour assurer la sécurité de l'humanité au XXIe siècle? ». Elle a notamment permis de créer le réseau international SecuriPax pour la promotion de la sécurité et de la paix et d'organiser en 2001 des réunions régionales d'experts sur la paix, la sécurité et la prévention des conflits en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Deux réunions de suivi de ces réunions auxquelles participeront tous ceux qui s'occupent de la sécurité de l'humanité sont prévues au cours de l'exercice biennal 2002-2003<sup>35</sup>.

40. **Programme régional pour un enseignement dans les situations d'urgence.** Ce programme a donné lieu à l'organisation, en Somalie, en 2000, d'ateliers d'enseignement de la paix dont ont bénéficié plus de 80 enseignants réfugiés éthiopiens et somaliens des camps de réfugiés de Djibouti et des enseignants somaliens des camps d'Aden et du Yémen. Ces ateliers, qui s'appuyaient sur du matériel didactique relatif à la paix et ont été organisés en coopération avec d'autres protagonistes, ont contribué à promouvoir l'enseignement de la paix à trois niveaux, celui des écoles, celui des communautés et celui du pays. L'école de réfugiés d'Aden, qui est administrée par Radda Barnen (l'antenne suédoise de l'organisation Sauvez les enfants) et dont les pratiques servent de référence, a joué un rôle déterminant dans la sensibilisation des élèves et des habitants de la ville. D'autres initiatives du même type ont été lancées depuis 2000 dans la corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, au Cambodge – au sein de l'ancienne population khmer rouge de Koh Sla dans la province de Kampot –, et en Algérie, dont un projet « sports pour la paix », une campagne de sensibilisation à la nécessité de développer une culture de paix et de protéger l'enfance, des activités d'éducation de base et de développement local et d'autres activités tendant à prévenir les conflits et à renforcer la paix<sup>36</sup>.

41. **Partage équitable de l'eau.** L'UNESCO met en oeuvre, dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'eau mené par l'ONU, un projet intitulé « From Potential Conflict to Cooperation Potential » qui l'a amenée, en collaboration avec la

Croix-Verte internationale, à recenser les obstacles au partage cohérent, équitable et écologiquement rationnel des ressources en eau dans le monde, à définir des mesures d'incitation à cette fin et à promouvoir les moyens d'y parvenir. Bien que le partage des ressources en eau puisse être une source de conflits, il faudrait renforcer et faciliter leur gestion commune dans la mesure où il permet aux usagers de coopérer. Le projet « From Potential Conflict to Cooperation Potential » a pour objectif premier d'encourager les parties concernées à coopérer pour gérer les ressources en eau qu'elles se partagent et d'atténuer les risques de conflit potentiels. Il étudie l'expérience acquise et passe en revue les instruments juridiques, de négociation et d'analyse des systèmes afin de s'assurer qu'ils peuvent aider à résoudre les conflits liés à l'eau. Des études de cas faisant état d'exemples de coopération féconde donneront lieu à l'établissement de matériaux pédagogiques. Les groupes cibles prioritaires du projet sont les institutions et les personnes qui gèrent des ressources en eau partagées, notamment les gouvernements, les organismes donateurs et de financement, les éducateurs – à quelque niveau qu'ils interviennent – et les responsables de la gestion des eaux, ainsi que les décideurs actuels et futurs<sup>37</sup>.

### III. Le rôle de la société civile

42. Au paragraphe 7 de sa résolution 56/5, l'Assemblée générale a invité la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à poursuivre et intensifier les efforts qu'elle déploie pour réaliser les objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde en adoptant ses propres programmes d'activité. Conformément à cette invitation, la Conférence internationale des organisations non gouvernementales (ONG) entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris du 12 au 15 décembre 2001, a adopté une résolution intitulée « Plan d'action pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde », qui comprend des propositions d'action à l'intention de ses participants.

- Les ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO ont ainsi été encouragées à :

a) Échanger des informations et des ressources concernant les huit domaines d'activité du Plan d'action relatifs à la culture de la paix et mettre à jour leur bourse Internet des informations<sup>38</sup> en y faisant figurer systématiquement les initiatives qu'elles prennent dans les huit domaines en question;

b) Engager leur siège ou leurs antennes locales à organiser des manifestations communes à l'intention des enfants le 22 septembre de chaque année (résolution 55/282 de l'Assemblée générale);

c) Continuer à diffuser à l'intérieur de leur réseau le Manifeste 2000 des Nations Unies afin d'en faire connaître le contenu éducatif et de populariser la culture de la paix et, à cette fin, collaborer chaque fois que possible avec les coordonnateurs de la Décennie et avec les États Membres de l'ONU;

- Le Comité de liaison a été invité à établir d'ici à la fin de 2004 une liste des monuments messagers d'une culture de paix et à développer ainsi l'idée déjà concrétisée par la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO en Italie afin d'encourager le grand public à assimiler la notion de culture de paix, chaque ONG devant inscrire au moins un monument sur la liste;
- Le Comité de liaison a été invité à organiser une conférence à mi-parcours de la Décennie pour dresser le bilan du plan d'action des ONG et à participer à l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre de la Décennie, qui seront présentés au Secrétaire général de l'ONU;
- La Conférence internationale des ONG a recommandé au Comité de liaison de créer un groupe spécial qui serait chargé, tout au long de la Décennie, d'appliquer les propositions conjointes tendant à continuer à instaurer une culture de paix.

43. Le Plan d'action des ONG a été établi à la suite de consultations organisées par le Comité de liaison de l'UNESCO avec les ONG, pendant l'intervalle qui a séparé le Colloque des ONG sur la culture de la paix intitulé « La culture de la paix : une idée en action », tenu en 2000, de la Conférence internationale des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, tenue en décembre 2001. Des ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre de chacun des huit domaines d'activité du Programme d'action de l'ONU

en faveur d'une culture de la paix, conformément aux propositions d'action figurant dans la résolution.

44. Pour appliquer cette résolution, le Comité de liaison de l'UNESCO avec les ONG a créé un groupe spécial et élaboré un projet conjoint intitulé « Patrimoine culturel pour une culture de la paix », qui doit permettre d'établir une liste des monuments messagers de paix. Ce projet est conforme au plan d'action de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel célébrée en 2002, qui prévoit pour l'essentiel des mesures en faveur du développement, du dialogue et de la réconciliation. Certains matériaux ont été établis pour permettre aux organisations nationales et locales affiliées aux ONG internationales de recenser les éléments du patrimoine local qui symbolisent la paix et de prendre des initiatives à long terme les concernant. Il sera fait état de ces initiatives sur le site Web « Culture de la paix », où elles feront l'objet d'échanges d'informations dans le cadre de la bourse des informations (voir sect. IV).

45. Les relations avec la société civile ont continué à se développer au cours de la Décennie, au niveau national par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux et au niveau international par l'intermédiaire du Comité de liaison de l'UNESCO avec les ONG et des comités pertinents du Siège de l'ONU. Les militants du mouvement mondial en faveur de la paix ont été invités à échanger des informations au sujet de leurs initiatives (les manifestations aussi bien que les projets) au moyen du dispositif d'information et de mise en réseau décrit ci-après, notamment à rendre compte de ces initiatives et à les évaluer aux fins de l'établissement du rapport à mi-parcours et des rapports finaux sur la Décennie et son programme d'action qui doivent être présentés à l'Assemblée générale.

#### **IV. Dispositif d'information et de mise en réseau**

46. Le dispositif d'information et de mise en réseau créé par l'UNESCO pendant l'Année internationale de la culture de la paix, qui permet de dresser le bilan du mouvement mondial en faveur de la paix, a été maintenu et sera mis à la disposition des militants concernés tout au long de la Décennie. Le site Web interactif créé par l'UNESCO sert de centre d'information sur les activités menées dans le cadre de

la Décennie et permet d'échanger des informations et des ressources. Il sert aussi d'instrument de promotion<sup>39</sup>. Les principales données qui y sont affichées, qui concernent les manifestations, les projets de longue durée et les signatures recueillies par le Manifeste 2000, etc., sont mises à jour par les militants eux-mêmes via leur site Web propre<sup>40</sup>, qui est doté d'un numéro de compte Internet.

47. Les organisations internationales désireuses d'utiliser le site Web « Culture de la paix » sont invitées à demander un numéro de compte Internet aux coordonnateurs internationaux (coordination de la culture de la paix de l'UNESCO et comités de liaison de l'UNESCO et de l'ONU avec les ONG) – les organisations nationales souhaitant elles aussi l'utiliser étant invitées quant à elles à demander ledit numéro à un coordonnateur national (Commissions nationales pour l'UNESCO ou bureaux régionaux ou nationaux de l'UNESCO). La liste des coordonnateurs est affichée sur le site Web<sup>41</sup>. Le dispositif permet aussi une certaine décentralisation puisque les organisations habilitées à se servir du site Web sont autorisées à fournir un numéro de compte Internet à leurs antennes nationales et locales. L'UNESCO continuera, pendant la Décennie, à s'efforcer de rendre les coordonnateurs mieux à même de se servir du site, ce qu'elle a déjà commencé à faire en communiquant des directives aux coordonnateurs nationaux et internationaux du monde entier.

48. En juin 2002, le nombre total des participants locaux, nationaux et internationaux du mouvement mondial en faveur de la paix inscrits sur le site Web « Culture de la paix » s'établissait à 2 238 (soit 248 coordonnateurs, 235 organisations internationales et 1 755 organisations nationales et locales répartis dans 196 pays)<sup>42</sup>. Ils avaient inscrit 784 manifestations sur le calendrier de la Décennie, échangé des informations sur 101 projets et rédigé 505 articles pour le bulletin d'information<sup>43</sup>, donnant ainsi une bonne idée de la mobilisation en cours au niveau des pays et des réseaux d'organisations internationales. Des signatures en faveur du Manifeste 2000 continueront à être collectées pendant la Décennie. Elles viendront s'ajouter aux 75,2 millions recueillies sur le site Web, où 3 875 messagers du Manifeste 2000 se sont par ailleurs inscrits.

49. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU (A/56/349), on peut accéder à la bourse des informations « Société

planétaire » créée à l'intention de tous les protagonistes via une nouvelle section du site « Culture de la paix » intitulée « Échanges d'informations/projets et ressources »<sup>44</sup>. Cette bourse comprend, outre une section consacrée à la nature et aux coordonnées des projets et une autre décrivant les activités auxquelles ils donnent lieu, une troisième section indiquant les ressources qu'ils offrent et celles qu'ils souhaiteraient recevoir en échange. C'est donc un marché d'information en ligne sur les initiatives en faveur d'une culture de la paix. Un moteur de recherche permet de faire des recherches personnalisées à l'aide de critères thématiques (domaines d'activité), géographiques (continents ou pays) ou spécifiques (noms d'organisation ou de projet) et par type de ressources fournies et/ou demandées (informations/expérience, produits/services, financement, appui institutionnel, contacts/réseaux, moyens de communication, services bénévoles).

## V. Conclusions et recommandations

**50. Le présent rapport constitue une contribution préliminaire au rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session, en 2005, sur la célébration de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde et l'application de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix.**

**51. Les États Membres sont invités à élargir encore les activités qu'ils mènent aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir une culture de paix et de non-violence et à fournir des informations sur ces activités à l'UNESCO par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux pour la Décennie.**

**52. En ce qui concerne l'enseignement scolaire et non scolaire d'une culture de paix, notamment par le canal des médias, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier l'UNESCO et l'UNICEF, devraient élaborer ensemble une stratégie commune.**

**53. Il faudrait inviter la société civile et, en particulier les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à adopter un programme**

**d'activité distinct analogue à celui des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'UNESCO qui ont adopté un plan d'action pour la Décennie et invité leurs membres à lui donner suite par le truchement de leurs antennes nationales et locales.**

**54. Il faudrait encourager l'UNESCO, non seulement à maintenir en place, mais aussi à développer son dispositif d'information et de mise en réseau en fournissant des informations à jour sur les moyens de promouvoir le mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix. De même, il faudrait encourager les militants locaux, nationaux et internationaux à fournir des informations sur leurs activités et à les mettre à jour aux fins de l'établissement du rapport que le Secrétaire général présentera en 2005.**

### Notes

- <sup>1</sup> Voir en particulier les par. 5 à 9 de la résolution, que l'on peut consulter à l'adresse suivantes : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124687e.pdf>>.
- <sup>2</sup> Pour s'en procurer un exemplaire, le demander à l'adresse suivante : <[cp@unesco.org](mailto:cp@unesco.org)>.
- <sup>3</sup> Pour un complément d'information, voir le site : <<http://www.unesco.org/cp>>.
- <sup>4</sup> Voir le site <[www.unesco.org/education/nved/index.html](http://www.unesco.org/education/nved/index.html)>.
- <sup>5</sup> Voir le site <[www.unesco.org/human\\_rights/peaceint.html](http://www.unesco.org/human_rights/peaceint.html)>.
- <sup>6</sup> Voir le site <[www.unesco.org/education/asp/index.shtml](http://www.unesco.org/education/asp/index.shtml)>.
- <sup>7</sup> Voir le site <[www.unesco.org/education/educprog/street\\_child/english/index.html](http://www.unesco.org/education/educprog/street_child/english/index.html)>.
- <sup>8</sup> Voir le site <[www.unesco.org/education/index.shtml](http://www.unesco.org/education/index.shtml)>.
- <sup>9</sup> Voir la note d'information intitulée « Enhancing global sustainability ». Voir le site <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001253/125351e.pdf>>.
- <sup>10</sup> Voir le site <[www.unesco.org/mab/](http://www.unesco.org/mab/)>.
- <sup>11</sup> Voir le site <[www.unesco.org/education/ste/projects/semep/semep.shtml](http://www.unesco.org/education/ste/projects/semep/semep.shtml)>.
- <sup>12</sup> Voir le site <[www.unesco.org/culture/crafts](http://www.unesco.org/culture/crafts)>.
- <sup>13</sup> Voir le site <[www.nordicom.gu.se/unesco.html](http://www.nordicom.gu.se/unesco.html)>.
- <sup>14</sup> Voir le site <[www.unesco.org/human\\_rights/index.htm](http://www.unesco.org/human_rights/index.htm)>.

- 15 Voir le site <[www.unesco.org/general/eng/infoserv/db/dare/html](http://www.unesco.org/general/eng/infoserv/db/dare/html)>.
- 16 Voir le site <[www.unesco.org/cpp/wcp](http://www.unesco.org/cpp/wcp)>; <<http://upo.unesco.org>> (pour les publications à l'Office des éditions de l'UNESCO).
- 17 Adresse électronique : <[jakarta@unesco.org](mailto:jakarta@unesco.org)>.
- 18 Voir le site <[www.unesco.org/education](http://www.unesco.org/education)>.
- 19 Voir le site <<http://citiesforpeace.unesco.org>>.
- 20 Voir le site <[www.unesco.org/webworld/com/broadcasting/broad03.shtml](http://www.unesco.org/webworld/com/broadcasting/broad03.shtml)>.
- 21 161 EX/INF.14; voir le site <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122589e.pdf>>.
- 22 Voir le site <[www.unesco.org/dialogue2001](http://www.unesco.org/dialogue2001)>.
- 23 Voir le site <[www.unesco.org/culture/dialogue/html\\_eng/index\\_en.shtml](http://www.unesco.org/culture/dialogue/html_eng/index_en.shtml)>.
- 24 Voir le site <[www.unesco.org/tolerance/index.htm](http://www.unesco.org/tolerance/index.htm)>.
- 25 Voir le site <[www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html\\_eng/index\\_en.shtml](http://www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html_eng/index_en.shtml)>.
- 26 Voir le site <[www.unesco.org/culture/unych](http://www.unesco.org/culture/unych)>.
- 27 Voir le site <[www.unesco.org/culture/japan-fit/html\\_eng/angkor.shtml](http://www.unesco.org/culture/japan-fit/html_eng/angkor.shtml)>.
- 28 Voir le site <[www.unesco.org/culture/heritage/](http://www.unesco.org/culture/heritage/)>.
- 29 Voir le site <[Portal.unesco.org/ev.php?URL\\_ID=1259&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201](http://Portal.unesco.org/ev.php?URL_ID=1259&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201)>.
- 30 Voir le site <[www.unesco.org/webworld/com/broadcasting/broad04.shtml](http://www.unesco.org/webworld/com/broadcasting/broad04.shtml)>.
- 31 Voir le site <<http://cpnn-new-england.org>>.
- 32 Voir le site <[www.cpnn.org/](http://www.cpnn.org/)>.
- 33 Voir le site <[www.cpnn.net/](http://www.cpnn.net/)>.
- 34 Voir le site <[www.culture.of.peace.ru/](http://www.culture.of.peace.ru/)>.
- 35 Voir le site <[www.unesco.org/securipax](http://www.unesco.org/securipax)>.
- 36 Voir le site <[www.unesco.org/education/emergency/unesco/projects.shtml](http://www.unesco.org/education/emergency/unesco/projects.shtml)>.
- 37 Voir le site <[www.unesco.org/water/wwap/pccp](http://www.unesco.org/water/wwap/pccp)>.
- 38 Voir le site <[www.unesco.org/cp](http://www.unesco.org/cp)>.
- 39 Idem.
- 40 Voir le site <[www.unesco.org/cptec](http://www.unesco.org/cptec)>.
- 41 Voir le site <<http://www.unesco.org/cp>>.
- 42 Voir le site <[www3.unesco.org/iycp/uk/uk\\_tb\\_monde.asp](http://www3.unesco.org/iycp/uk/uk_tb_monde.asp)>.
- 43 Voir le site <[www3.unesco.org/iycp/uk/uk\\_NL/uk\\_f\\_index.asp](http://www3.unesco.org/iycp/uk/uk_NL/uk_f_index.asp)>.
- 44 Voir le site <[www3.unesco.org/iycp/uk/uk\\_visu\\_bourse.asp](http://www3.unesco.org/iycp/uk/uk_visu_bourse.asp)>.